

## Délibération n°CA-2022-67 Adaptation du plan d'équipement 2018-2023 aux objectifs du SDACR

### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23      Date de convocation : 18 novembre 2022  
Présents : 21      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 21  
Procurations : 0

### Résultats du vote :

Voix "pour" :	21
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY	X		
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT	X		
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN		X	
M. Thierry BORDOT		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET	X	
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD	X	
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL	X	
Mme Monique BOUCRY	X	
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	<small>Statut non délibératif</small>
M. François LAURENT		

### Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

### Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS, préfet de la Haute-Saône		X
Mme Aurélie CONTRECIVILE, directrice des services du cabinet de la Préfecture		X
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

### Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle "Administration générale"
Mme Céline BRUBACH, cheffe du service "Finances"

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à seize heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Monsieur Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) arrêté par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône le 31 décembre 2021,

Vu l'avis favorable rendu par les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) lors de la séance du 30 novembre 2022,

Vu l'avis favorable rendu par les membres du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) lors de la séance du 30 novembre 2022,

Vu l'avis favorable rendu par les membres de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

---

Après avoir entendu les précisions données par **le colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

L'actuel plan d'équipement en véhicules et matériels 2018-2023 découle du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) arrêté par Monsieur le Préfet de Haute-Saône le 9 juillet 2009.

Le nouveau SDACR, arrêté le 31 décembre 2021, nécessite que l'établissement adapte le plan d'équipement aux objectifs fixés par ce document de pilotage stratégique du SDIS.

**Les premières adaptations ont été réalisées dès 2022 avec :**

- Dans le cadre du SSUAP

L'acquisition et l'équipement de 3 Véhicules Infirmiers de Soins d'Urgence (VISU) dans le cadre de la mise en place de secteurs infirmiers

- En matière de risques routiers

L'acquisition de matériel complémentaire afin d'uniformiser les inventaires des véhicules de désincarcération et de prendre en compte les risques nouveaux engendrés par les véhicules électriques et hybrides.

- En matière de risques « Feux de forêts et d'espaces naturels »

L'acquisition de 2 CCFM et d'un CCRM.

**Pour l'année 2023 :**

Alors que le plan d'équipement initial prévoyait l'acquisition de :

- 4 VSAV
- 3 VL
- 1 VLTT
- 1 EPS
- 2 VTP
- 1 VPL (réalisé en anticipation sur l'exercice budgétaire 2022)

Il est tout d'abord proposé, par rapport au plan d'équipement initial, de maintenir uniquement

l'acquisition d'une EPS.

Il est ensuite proposé de répondre aux objectifs fixés par le SDACR de la manière suivante :

- S'agissant du risque « Feux de forêts et d'espaces naturels »  
Acquisition d'un CCFM supplémentaire
- S'agissant du risque « Feux de cheminée »  
Acquisition de matériel complémentaire en vue d'uniformiser les inventaires des engins pompes normalisés.
- S'agissant de la réponse opérationnelle en condition hivernale en zone montagne  
Acquisition d'équipements permettant la progression des secours en milieu enneigé et la localisation d'une victime ensevelie.

Enfin, il est nécessaire de prévoir au budget 2023 :

- Dans le cadre des missions « Incendie »
  - Le renouvellement d'une partie du parc ARI
  - Une dotation de masques de fuites et de lampes collectives dans les engins pompes normalisés
- Dans le cadre des renforts extra-départementaux  
Le renouvellement et complément des équipements destinés aux renforts extra départementaux

Pour votre parfaite information, il convient de vous préciser qu'un nouveau plan d'équipement, couvrant la période 2024-2028, est en cours d'élaboration. Ce dossier est porté par le Groupement des Services Techniques et de la Logistique (GSTL). Il sera soumis à l'avis des instances consultatives avant d'être approuvé par le Conseil d'Administration du SDIS au cours de l'année 2023.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir adopter les adaptations du plan d'équipement 2018-2023 telles qu'elles viennent de vous être présentées.

Les membres du CCDSPV et du CHSCT réunis en séance le 30 novembre 2022 ont émis à un avis favorable sur le sujet, tout comme les membres de la CATSIS réunis le 1<sup>er</sup> décembre.

### Décision

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, adoptent les adaptations du plan d'équipement 2018-2023.

**Le président du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20221212-CA-2022-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 16/12/2022



**Yves KRATTINGER**